

Cet appel à projets de recherche découle de l'entente de structuration et de soutien à la recherche en hydrogène vert et en bioénergies, et il est rendu possible grâce à une subvention de 750 000 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

Objectifs généraux du financement :

- Augmenter la capacité de recherche interétablissement et interordre dans le domaine des pratiques sociales novatrices (PSN);
- Contribuer efficacement à structurer la filière de l'hydrogène vert et des bioénergies au Québec au-delà des questions des sciences naturelles et du génie en intégrant des PSN;
- Contribuer à la décarbonation;
- Développer de nouvelles compétences et approches dans le domaine des PSN;
- Renforcer les pôles de recherche dans le domaine des PSN appliquées à l'hydrogène vert ou aux bioénergies;
- Mettre en place et développer des collaborations entre différents acteurs de la chaîne d'innovation au Québec.

Financement de 7 à 10 projets de recherche (enveloppe de 350 000 \$)

Durée du financement : 6 mois

Phase 1 – idéation : co-construction d'un projet intersectoriel en innovation sociale

Co-construire un projet, c'est rassembler idées, opinions et compétences de chaque acteur qui y prend part. Mobiliser l'ensemble de ces ressources afin de permettre d'innover, d'explorer différentes perspectives jusqu'à trouver comment mettre en œuvre les solutions les plus adéquates.

Objectifs spécifiques de l'appel à projets de la phase 1 :

- Explorer et mettre en place un projet de recherche intersectoriel en innovation sociale;
- Déployer efficacement des ressources pour structurer des projets de recherche atteignant deux sous-objectifs :
 - Explorer les aspects intersectoriels liés à la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies (<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>);
 - Explorer les collaborations interordre, interétablissement et intersectoriel au sein des filières hydrogène vert et bioénergies.

Des frais indirects de recherche (jusqu'à 27 %*) seront autorisés sur les montants octroyés.

À venir : phase 2- déploiement : implantation d'un projet intersectoriel en innovation sociale

Financement de 1 à 3 projets de recherche (enveloppe de 400 000 \$). Durée du financement : 24 mois

Conditions à remplir et modalités :

- 1) Au moment du dépôt d'une demande d'aide financière, chaque proposition de projet doit être portée par un **CHERCHEUR MEMBRE DU RQEI** et par un **CCTT MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE**. Le projet doit inclure obligatoirement un **chercheur en sciences sociales** (cette personne ne doit pas nécessairement être membre du RQEI ou de l'Escouade Énergie). Une collaboration élargie avec d'autres membres du personnel ou des milieux récepteurs est fortement encouragée;

- 2) Le financement du projet peut aller jusqu'à 40 000 \$ pour la phase 1. Le financement requis doit être cohérent avec les travaux de recherche proposés dans le cadre du projet ainsi que l'envergure de son impact sur la filière de l'hydrogène vert et des bioénergies;
- 3) Le sujet de recherche doit être en lien avec la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>. Ainsi, le projet doit **couvrir des aspects sociaux** d'au moins un des axes suivants : production, conversion, stockage ou utilisation de l'hydrogène vert ou des bioénergies;
* https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/outils_aide/recherche/guide_ententes_recherche.pdf
- 4) Le comité d'évaluation peut demander une révision du budget proposé, si nécessaire. Le comité d'évaluation sera composé d'évaluateurs issus des sciences sociales et d'évaluateurs issus des sciences naturelles.
- 5) Les propositions de projet doivent répondre aux critères suivants :
 - a. Limite de deux propositions par chercheur universitaire membre du RQEI, à titre de chercheur principal;
 - b. Limite de deux propositions par CCTT membre de l'Escouade Énergie pour un même chercheur principal;
 - c. Aucune limite de propositions par co-chercheurs provenant d'universités ou de CCTT afin d'encourager la collaboration interétablissement et interordre;
 - d. Limite d'une seule proposition retenue et financée par chercheur principal universitaire et par CCTT;
 - e. Être indépendante de tout financement reçu antérieurement dans le cadre des appels à projets portant sur le même sujet;
 - f. Si applicable, être complémentaire aux projets déjà financés dans le cadre des appels à projets antérieurs portant sur le même sujet;
- 6) Toute communication au sujet de cet appel à projets doit passer par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération;
- 7) La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel (RQEI@UQTR.CA) au plus tard **15 février à 23h59 (EST)**;
- 8) Les demandes d'aide financière incomplètes ou soumises après le **15 février à 23h59 (EST)** ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation pour la phase 1 :

1. Qualité du projet et du plan d'action (40%) :

- Pertinence scientifique: contexte, objectif et contributions scientifiques du projet par rapport à l'état des connaissances aux niveaux national et international;
- Contribution originale des sciences sociales au projet.

2. Potentielles retombées du projet (40%) :

- Retombées sociétales (ex. : amélioration de la participation citoyenne, meilleure prise en compte des préoccupations, intégration des personnes vulnérables, etc.);
- Impact environnemental du projet : potentiel de réduction des émissions de GES au Québec, potentiel de réduction de la consommation d'énergie, valorisation de matières résiduelles actuellement non valorisées;
- Impact économique du projet (ex. : transition énergétique juste; mode de partage des revenus, etc.).

3. Qualité de l'équipe (20%) :

- Implication des membres de l'équipe : synergie, coconstruction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et les utilisateurs de la recherche non académique, rôles des membres de l'équipe;
- Complémentarité des équipes universitaires et collégiales;
- Prise en compte des principes d'EDI (équité, diversité et inclusion) en recherche (favoriser les principes d'équité et d'inclusion dans le projet de recherche, sensibilité aux besoins et réalités exprimés des utilisateurs et des chercheurs).



Les demandes de financement incomplètes ne seront pas examinées.

Toute communication au sujet de cet appel à projets devra passer par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération.



La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel (RQEI@UQTR.CA) au plus tard 15 février à 23h59 (EST).

Veillez joindre en annexe à ce formulaire tous les documents pertinents à l'évaluation du projet.

Projet de recherche en pratiques sociales novatrices - hydrogène vert et bioénergies

Demande de financement pour la phase 1 : idéation

À l'usage du RQEI — numéro de la demande

1. Titre du projet			
2. Durée du projet			
Date de début		Date de fin	
Année	Mois	Année	Mois
3. Identification de l'établissement demandeur			
Nom de l'établissement			
Nom du chercheur principal	Téléphone	Courriel	
4. Identification des autres établissements associés à la réalisation du projet			
Nom de l'établissement			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	
Nom de l'établissement			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	
Nom de l'établissement			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	

5. Description du projet

5,1 Résumé du projet *Description du projet destinée au grand public : de quoi s'agit-il ? [1000 caractères maximum]*

5,2 Description du projet *Veillez décrire votre projet [3 pages maximum] en tenant compte des critères d'évaluation ci-dessous.*

1. Qualité du projet et du plan d'action (40%) :

- 1.1. Pertinence scientifique: contexte, objectif et contributions scientifiques du projet par rapport à l'état des connaissances aux niveaux national et international;
- 1.2. Contribution originale des sciences sociales au projet.

2. Potentielles retombées du projet (40%) :

- 2.1. Retombées sociétales (ex. : amélioration de la participation citoyenne, meilleure prise en compte des préoccupations, intégration des personnes vulnérables, etc.);
- 2.2. Impact environnemental du projet : potentiel de réduction des émissions de GES au Québec, potentiel de réduction de la consommation d'énergie, valorisation de matières résiduelles actuellement non valorisées;
- 2.3. Impact économique du projet (ex. : transition énergétique juste; mode de partage des revenus, etc.).

3. Qualité de l'équipe (20%) :

- 3.1. Implication des membres de l'équipe : synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et les utilisateurs de la recherche non académique, rôles des membres de l'équipe;
- 3.2. Complémentarité des équipes universitaires et collégiales;
- 3.3. Prise en compte des principes d'EDI (équité, diversité et inclusion) en recherche (favoriser les principes d'équité et d'inclusion dans le projet de recherche, sensibilité aux besoins et réalités exprimés des utilisateurs et des chercheurs).

5,3 **Liste des références** *Présentez les références bibliographiques qui appuient votre demande [1 page maximum]*

5,4 **Calendrier de réalisation de la phase 1 du projet** *Veillez fournir une liste des activités principales dans une séquence logique (l'utilisation d'un diagramme de Gantt est suggéré).*
*L'échéancier du projet doit être clair et réalisable, **maximum 6 mois.***

5.5 Cibles potentielles et indicateurs de suivi :

Pour le suivi des cibles du projet cadre, une estimation du nombre de publications ou d'étudiants formés est souhaitée à cette étape-ci

Indicateur	Nombre	Détails (titre / nom)
Publications professionnelles		
Publications académiques		
Étudiants formés		

5,6 Budget Fournissez un budget global décrivant les coûts

Dépenses admissibles :

Rémunération : étudiants de 1^{er} cycle, étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle, professionnels de recherche, techniciens de recherche
 Bourses et compléments de bourses : étudiants de 1^{er} cycle, étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle
 Frais liés aux transferts des connaissances et à la diffusion
 Frais opérationnels (consommables et équipements capitalisés)
 Frais d'achat et de développement de logiciels
 Frais d'échantillonnage des matériaux et de contrôle de qualité liés au développement d'un procédé de fabrication
 Frais de production de prototypes et de systèmes
 Achat ou location d'équipements (dans le cas d'un achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 15 000 \$ avant les taxes)
 Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.)
 Frais de protection, de gestion et d'exploitation de propriété intellectuelle
 Frais de formation hautement spécialisée pour le personnel technique
 Frais de déplacement et de séjour
 Frais de télécommunication et de plateforme,
 Frais indirects de recherche ([lien vers méthode de calcul](#)),
 Taxes fédérales et provinciales non remboursables

Dépenses non admissibles :

Rémunération des chercheurs principaux et co-chercheurs universitaires
 Dégagement d'enseignement des professeurs universitaires

Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires

Dépenses prévues (taux coûtant)	Montant \$
Rémunération :	
étudiants de 1 ^{er} cycle	
étudiants de 2 ^e cycle	
étudiants de 3 ^e cycle	
professionnels et techniciens de recherche (CCTTs)	
professionnels et techniciens de recherche (Universités)	
Bourses et compléments de bourses :	
étudiants de 1 ^{er} cycle	
étudiants de 2 ^e cycle	
étudiants de 3 ^e cycle	
Frais liés aux transferts des connaissances et à la diffusion :	
Frais opérationnels (consommables et équipements capitalisés)	
Frais d'achat et de développement de logiciels	
Frais d'échantillonnage des matériaux et de contrôle de qualité liés au développement d'un procédé de fabrication	
Frais de production de prototypes et de systèmes	
Achat ou location d'équipements (dans le cas d'un achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 15 000 \$ avant les taxes)	
Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.)	
Frais de protection, de gestion et d'exploitation de propriété intellectuelle	
Frais de formation hautement spécialisée pour le personnel technique	
Frais de déplacement et de séjour	
Frais indirects de la recherche (jusqu'à 27% des sommes octroyées pour la réalisation du projet de recherche, lorsqu'applicable)	
Total	

Montant demandé :

Le ou les montants de transferts à un ou des tiers :

Justification des dépenses (maximum 3 pages) :

5,7 Suggestions d'évaluateurs externes *Veillez identifier au moins 4 évaluateurs et/ou évaluatrices externes pour votre projet de recherche (au Québec, au Canada ou à l'international; secteurs publics ou privés).*

Les personnes doivent :

- *avoir une expertise pertinente vis-à-vis de l'appel à projets ;*
- *ne pas présenter une situation de conflit d'intérêts avec les participants (ne pas être de la même institution, ne pas avoir eu de collaboration directe lors des 5 dernières années).*

Nom et prénom	Institution et, s'il y a lieu, date de la dernière collaboration directe	Coordonnées (courriel)

6. Engagement du demandeur

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Je m'engage à respecter les instructions de communication mentionnées dans l'article « 8. Publicité » de l'entente.

- 8.1 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom d'une autre Partie ou de l'un des membres du personnel d'une autre Partie dans quelque document publicitaire que ce soit sans le consentement préalable écrit d'un représentant dûment autorisé de l'autre Partie.
- 8.2 Les Parties s'engagent à indiquer clairement dans toutes les publications, annonces publicitaires et tous les communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'une subvention du gouvernement du Québec a été versée.
- 8.3 Les Parties doivent faire parvenir à la ou au secrétaire du Comité de suivi une copie de tout projet de publications, d'annonces publicitaires et de communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'elles souhaitent publier. La ou le secrétaire du Comité de suivi sera responsable de réviser ledit matériel et pourra demander à la Partie concernée des modifications au matériel de communication produit avant de le transmettre au MERN pour approbation conformément à la Convention. La ou le secrétaire du Comité de suivi informera la Partie concernée de la décision du MERN. Cette exigence ne s'applique pas aux publications scientifiques.
- 8.4 La publicité ou l'affichage qui entoure le Projet doit être conforme à la réglementation sur l'affichage ou la publicité commerciale.

J'autorise le RQEI et l'Escouade Énergie à diffuser sur leurs plateformes (réseaux sociaux, site Web, etc.) le contenu associé au projet.

J'atteste que la présente demande d'aide financière et, le cas échéant, l'octroi d'une aide financière n'entraînent aucune situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Je m'engage aussi à informer sans délai, par écrit, la ou le secrétaire du comité de suivi de la survenance d'une situation de conflit d'intérêts réel ou apparent dans le cadre de la présente demande et de son évaluation et, le cas échéant, de la réalisation du projet de recherche présenté.

Je comprends que la survenance d'une telle situation pourrait justifier le rejet de la demande d'aide financière ou la résiliation de l'octroi de l'aide financière ou son remboursement, selon ce qui sera déterminé par le comité de suivi.

(Veuillez ajouter des lignes si plus de collaborateurs)

Nom du chercheur principal	Signature	Date
Nom du chercheur principal	Signature	Date
Nom du collaborateur	Signature	Date
Nom du collaborateur	Signature	Date

Nom du collaborateur

Signature

Date